

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-041

Recrutement sur postes spécifiques

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 5 juillet 2023

Le 5 juillet de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni au Théâtre du Capitole – Studio ballet.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9 Présents : 7 Procuration : 2 Date de convocation : 27 juin 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- M. Gérard André
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'État :

- M. Michel Roussel

Procuration :

- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Suite à la vacance de plusieurs postes au sein de l'Établissement public du Capitole et compte tenu de la spécificité des missions confiées sur ces postes, il est envisagé de procéder à des recrutements sur le fondement de l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les contrats proposés pour les postes vacants listés en annexe seront d'une durée d'un à trois ans. Les rémunérations mensuelles brutes seront fixées en fonction du niveau de compétences et de l'expérience des candidats ou candidates, à un montant calculé sur la base d'un indice majoré suivant la fourchette indiquée. Cette rémunération sera assortie du régime indemnitaire afférent à leurs grades et fonctions, dès lors que les candidats ou candidates rempliront les conditions précisées dans les délibérations relatives au régime indemnitaire.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser M. le Président à recruter sur les postes mentionnés en annexe.

Article 2 :

D'approuver les conditions de rémunération fixées pour chaque poste, sur la base desquelles sera établi le contrat d'engagement.

Article 3 :

Cette délibération crée un engagement financier prévu au chapitre 12 pour les exercices financiers à venir. Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'Établissement public.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis Grass

DEL-23-041

Annexe : Listes des postes spécifiques vacants sur lesquels des recrutements sont envisagés

Poste(s) vacant(s)	Nombre de postes	Catégorie	Indice Majoré minimum	Indice Majoré maximum
Directeur ou directrice de la Danse	1	Spécifique culturel catégorie A	1330	1390
Chargé ou chargée de mission projet DEMOS	1	Spécifique culturel catégorie B	441	510